

# PROCES VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 5 mars 2018

\*\*\*\*\*

**Présents** : Thomas Bietry, Jean-Claude Tournier, Josette Besse, Marie-Lise Lhomet, Hamid Hamlil, Catherine Clayeux, Bénédicte Marchand, Charly Fischer, Arlette Harmant, Gilles Courgey, Jeannette Heyberger, Francis Courtot, Jean-Claude Jacob, Christine Del Pie, Jean-Claude Cornuot, Christine Girardot, Emmanuel Glantzmann, Stéphane Frossard, Cédric Perrin, Aïda Habachi, Jean-Luc Page, Luc Renaud.

**Excusés** : Bernard Liais (procuration à Jean-Claude Tournier), Virginie Julliland (procuration à Jeannette Heyberger), Jérémy Carlier (procuration à Cédric Perrin), Svetlana Radovanovic (procuration à Josette Besse), Alexa Demouge (procuration à Luc Renaud).

**Absents** : Caroline Carpent, Rima Ghazi.

Thomas BIETRY souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et indique que le registre des délibérations de la séance du 5 mars 2018 circule ainsi que la liste des procurations.

Monsieur le Maire constate le quorum, détaille les procurations et ouvre la séance.

Madame Josette BESSE est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Le procès verbal du 20 décembre 2017 est adopté à la majorité.

## FINANCES

### 1-Débat d'Orientations Budgétaires (annexe 1)

**Rapporteur : Thomas BIETRY**

Le contenu du débat d'orientations budgétaires est présenté par le Maire au Conseil Municipal.

L'opposition fait part de ses observations.

**Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires débattues et annexées à la présente délibération.**

### 2-Avances subventions municipales

**Rapporteur : Charly FISCHER**

Chaque début d'année, une avance sur subvention est versée aux associations financées par la Ville qui en font la demande pour leur assurer un niveau de trésorerie suffisant pour couvrir les manifestations et actions du premier semestre. Il est rappelé que ces avances n'engagent pas le montant définitif de l'aide financière qui sera votée ultérieurement par le conseil municipal.

Pour l'année 2018, il est proposé le versement d'une avance sur subvention aux associations suivantes :

- La Maison : 10 000 euros
- Beaucourt en Fête : 3 500 euros

**Le Conseil municipal, à la majorité, moins une abstention (Luc Renaud ne participe pas au vote) autorise le Maire à verser une subvention de fonctionnement d'un montant de dix mille euros à l'association La Maison et une subvention de fonctionnement d'un montant de trois mille cinq cent euros à l'association Beaucourt en Fête.**

### **3-Convention financière SERTRID (annexe 2)**

**Rapporteur : Thomas BIETRY**

La Commune de Beaucourt confie ponctuellement au SERTRID le traitement de ses Déchets non dangereux d'Activité Economique, encombrants et ordures ménagères.

La convention qui lie la ville et le SERTID étant échue au 31/12/2017, **le conseil municipal, à l'unanimité la renouvelle pour une année et autorise le Maire à signer la convention financière avec le SERTRID aux tarifs ci-dessous.**

**Le coût de traitement à la tonne serait de 71.20€ hors taxe et hors TGAP pour tous types de déchets.**

### **4- Demande de subvention ONAC - monument aux morts**

**Rapporteur : Thomas BIETRY**

Dans la perspective des cérémonies du 11 novembre prochain, la question de l'emplacement actuel du monument aux morts rue Pierre Beucler doit être évoquée.

En effet, depuis plusieurs années maintenant, les cérémonies patriotiques sont organisées sur la placette devant la Stèle Sellier à côté de la mairie car le site où le monument est érigé est trop dangereux. Situé en bordure d'une voirie départementale à forte circulation, il ne permet pas le déroulement des cérémonies dans de bonnes conditions de sécurité pour la population.

Aussi, 2018 marquant le centenaire de l'Armistice, la municipalité a décidé de construire un nouveau monument aux morts plus près du cœur de ville et dans un espace où toutes les conditions de mise en sécurité seront réunies.

Le budget prévisionnel s'établit ainsi :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux	19 500,00	Office National des Anciens Combattants	1 600,00
		Ministère des Armées	15 000,00
		Ville de Beaucourt)	2 900,00
TOTAL	19 500,00	TOTAL	19 500,00

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce plan de financement.**

## **URBANISME**

### **5-Convention installation antenne relais SFR (annexe 3)**

**Rapporteur : Gilles COURGEY**

Ville de Beaucourt

La couverture du réseau de téléphonie mobile est assurée dans notre commune par plusieurs antennes relais dont l'une, celle de SFR, est implantée sur le toit de l'immeuble situé 15 rue des Champs Blessonniers. Cet immeuble, propriété de Territoire Habitat, a vocation à être démoli à l'horizon 2019-2020.

Aussi, afin de pouvoir garantir aux abonnés de l'opérateur précité l'accès au réseau, il est nécessaire de prévoir l'installation de l'antenne relais sur un autre site.

Depuis plusieurs mois, SFR et la commune travaillent de concert pour déterminer le ou les emplacements pour obtenir la couverture optimale du réseau. Pour ce faire, des prises panoramiques avec des drones ont été effectuées pour déterminer à partir de la hauteur et de la configuration du relief, le ou les sites possibles.

L'étude a révélé que seuls 2 espaces pouvaient être validés. Le parc des Cèdres (avec un pylone de 30 m) et la piste d'athlétisme (avec un pylone moins imposant de 25 m). Toutefois, en considération de la zone économique où se trouve l'entreprise NIDEC, et en raison des arbres du parc des Cèdres qui représentent une gêne pour les ondes radio, c'est le site situé près de la piste d'athlétisme qui est privilégié.

L'installation de cette antenne est prévue courant 2018 et ferait l'objet d'une convention avec SFR pour 12 ans, moyennant une redevance d'implantation de 5 000 euros HT, révisable chaque année de + 1%. De plus, dans le cadre des négociations avec l'opérateur, ce dernier a consenti à prendre à ses frais l'éclairage de la piste d'athlétisme.

Aussi, compte tenu de la nécessité d'assurer la couverture du réseau des abonnés SFR dans notre commune et de la recette non négligeable que cela représente, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention jointe en annexe aux conditions énoncées.**

Fin de séance à 19 heures 45  
Fait à Beaucourt,  
Le 6 mars 2018

La Secrétaire de séance

**Josette BESSE**

